

Mercredi 1^{er} février 2023

Vie associative

7 000 associations à Rennes : une ville riche de ses associations

Après une année 2022 particulièrement dynamique pour la vie associative rennaise, la Ville dénombre 7 000 associations suite à une enquête menée par l'association Bug fin 2022. Depuis le 30 janvier 2023, les associations peuvent solliciter une demande de subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'aide à la vie associative.

Le panorama des associations rennaises 2023

L'année 2022 a été riche pour la vie associative rennaise avec la tenue des États généraux de la vie associative et la mise en valeur d'un travail de collaboration entre la Ville et les associations avec l'adoption en décembre 2022 de [la Charte des engagements réciproques Ville & Associations](#).

À la demande de la Ville de Rennes, l'association Bug a mené une enquête afin d'obtenir une "photographie" du paysage associatif rennais actuel. Reconnues depuis très longtemps comme étant particulièrement dynamiques à Rennes, les associations sont désormais au nombre de 7 000, avec en moyenne 347 nouvelles associations par an depuis 2011.

En complémentarité et en adéquation avec les politiques publiques de la Ville, de nombreuses associations sont créées afin de répondre aux enjeux sociaux, environnementaux et démocratiques actuels. 65 % des associations déclarent mettre en place des actions en faveur de la transition écologique.

Il est à noter que les femmes sont de plus en plus nombreuses à des postes de responsabilité (54 %), même si le poste de président est encore majoritairement occupé par un homme (53,3 %).

Le panorama est à retrouver en pièce-jointe.

Ouverture du Fonds d'aide à la vie associative jusqu'au 6 mars

Chaque année, la Ville de Rennes met en place un dispositif d'aide au fonctionnement qui permet à l'ensemble des associations intervenant sur le territoire rennais de solliciter un soutien à leur projet associatif : le **Fonds d'aide à la vie associative (FAVA)**.

En 2022, 452 associations rennaises ont bénéficié d'une aide au titre du FAVA pour un montant médian de 515 €.

Toutes les associations rennaises et/ou développant une activité sur le territoire de Rennes au bénéfice des Rennaises et des Rennais et qui s'engagent à respecter les valeurs et les principes de la Charte des engagements réciproques Ville & Associations sont éligibles à cette aide. Elle s'adresse aux associations qui ne disposent pas déjà par ailleurs d'une aide de la Ville de Rennes (convention, contrat de mission ou autre dispositif de soutien au fonctionnement).

Les demandes de subvention de fonctionnement 2023 FAVA sont à transmettre **jusqu'au 6 mars 2023** via [le portail des aides aux associations](#) en utilisant le formulaire "Fonds d'aide à la vie associative".

Plus d'informations [sur le site de la Maison des associations](#).

Service de Presse Rennes
Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34
[Espace Presse](#)

